

<p style="text-align: center;"><b>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique)</b> <b>Conseil Municipal du</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Lundi 30 Juin 2025</b></p>	<p><b>DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2025</b> <b>DATE D’AFFICHAGE : 24 juin 2025</b></p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
--	--

L’an deux mil vingt-cinq, le **lundi 30 juin**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Aurélie RIALANT-BESLAND)

**Présents :** Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Rémy CHATTON), adjoints et, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Bernadette BROSSEAU), Monsieur Joël NEVEUX (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Jean-Pierre BUCHEL), conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Monsieur Rémy CHATTON, Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE

**Absente :** Madame Delphine JOFFRAUD

**Pouvoirs :** Monsieur Rémy CHATTON a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE, Madame Aurélie RIALANT-BESLAND a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL a donné pouvoir à Monsieur Joël NEVEUX

Madame Anne GROLEAU a été élu secrétaire de séance.

**NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DANS LE CADRE DU  
RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2026**

La commune de Mesquer vient de recevoir un courrier de l’INSEE l’informant que la prochaine campagne de recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 16 février 2026, le dernier ayant eu lieu en 2020.

Dans ce cadre, il convient de désigner un agent de la commune comme coordonnateur communal. Celui-ci est chargé de l’organisation du recensement en lien avec l’INSEE, du suivi des agents recenseurs et des résultats collectés. Il est le garant du bon déroulement de cette opération et de la confidentialité qui en découle.

**Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, la nomination de Mme TROCHU Sandrine comme coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population en 2026.**

Reçu au contrôle de légalité  
le 02/07/2025  
Publié ou notifié  
le 03/07/2025  
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD  
Maire

